

Activité
2014

Direction régionale
Île-de-France

Approches
intégrées
Écologie
industrielle
Transition
Énergétique
Climat

Enjeux planétaires

Actions locales

Territoire

Économie
circulaire

Énergies
renouvelables

Mobilité
durable



Villes et territoires durables

Transition énergétique

Économie circulaire et déchets

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

DIRECTION RÉGIONALE
ÎLE-DE-FRANCE

SYNTHÈSE



Bâtir

des villes et territoires durables

••• La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME accompagne les villes et territoires autour de 4 grandes thématiques : la reconversion des friches urbaines, les changements de comportement en matière de mobilité durable, le développement d'approches globales et la réduction des impacts sur l'environnement et le climat.

Accompagner les territoires dans leur développement durable, c'est prendre en compte de multiples enjeux : le climat, la biodiversité et la préservation des ressources, la cohésion sociale, l'épanouissement et les déplacements des individus, les modes de production et de consommation. Cela nécessite des actions intégrées, parfois complexes à initier. Construction, aménagement, mobilité, qualité de l'air... tout fonctionne ensemble. À travers ses actions de sensibilisation, son assistance et son expertise technique, ses aides financières, la Direction régionale Île-de-France joue un rôle important dans cet accompagnement. Elle intervient auprès des acteurs locaux - collectivités locales, entreprises, élus - en créant des synergies d'actions pour réduire les impacts environnementaux et climatiques. Son action s'organise autour de la reconversion des friches urbaines pour répondre au besoin en construction de logements, du développement des projets de mobilité durable et d'aménagement d'éco-quartiers.

Répondre au besoin de logements et de constructions durables

LA RECONVERSION DE FRICHES INDUSTRIELLES POLLUÉES

« C'est un levier d'action assez fort qui permet de requalifier des terrains situés dans des agglomérations et reconquérir des surfaces constructibles pour densifier la ville et limiter l'étalement urbain », explique Thierry Baig, coordinateur du pôle Villes et Territoires Durables. L'inconvénient : ces sites sont souvent pollués. D'où un accompagnement de la Direction régionale Île-de-France sur des travaux de dépollution, incitant les acteurs locaux à anticiper et à intégrer le traitement de la pollution des sols dans les projets d'aménagement et de construction. C'est le cas de l'ancienne blanchisserie Bobin à Montrouge, un projet conduit par Bouygues Immobilier qui s'est porté acquéreur du terrain pour réaliser les travaux de démolition, dépollution puis construction de bâtiments.

DENSIFIER LA CONSTRUCTION DANS LES ZONES PAVILLONNAIRES

La Direction régionale Île-de-France soutient le déploiement du dispositif BIMBY « Build in My Back Yard », une démarche novatrice qui vise à construire de nouveaux logements au sein des quartiers pavillonnaires, sur des parcelles existantes. L'intérêt : mobiliser le foncier des tissus pavillonnaires sans engendrer d'étalement urbain. L'ADEME Île-de-France finance des sessions de formation à cette démarche à destination des bureaux d'études, des services techniques de collectivités et des élus. Elle a également mis en place un dispositif de « formation-action BIMBY » visant à inciter les acteurs franciliens à réfléchir et débattre de la démarche BIMBY sur leur

territoire. La première session a été organisée sur le Parc naturel régional du Gâtinais français et a permis de créer de réelles synergies entre les élus, les professionnels et les habitants qui y ont participé.

Encourager la mobilité durable

« L'urbanisme, l'aménagement et la mobilité sont entièrement liés. Nous devons anticiper les déplacements des personnes avec les nouvelles constructions, pour intégrer l'impact des transports sur la qualité de vie et de l'air », explique Thierry Baig. « Nous travaillons sur la mobilité en faisant en sorte qu'elle soit durable ».

FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS

La mobilité durable passe aussi par le recours à d'autres formes de déplacements comme les solutions de mobilité partagée. À savoir : les transports collectifs, les modes de déplacements actifs, le covoiturage, l'autopartage. Tout cela nécessite de travailler sur les comportements individuels. C'est l'objectif de l'opération « L'Agglo sans mon auto » (voir actions phares). Cela passe aussi par l'expérimentation de nouvelles approches. C'est l'objet d'une étude que la Direction régionale Île-de-France va lancer auprès de partenaires - entreprises et collectivités - situés dans des zones comportant de nombreux déplacements de population : zone dense de bureaux par exemple. « Nous réfléchissons à des formes de bonus qui pourraient être proposées aux salariés décalant leurs horaires de travail ; l'objectif étant d'apporter de la fluidité dans les transports », explique Benoît Lepasant. C'est aussi la réflexion menée sur l'économie de la fonctionnalité qui oriente le client vers l'achat d'un usage plutôt que d'un produit. L'autopartage en est un exemple.

INVESTISSEMENTS D'AVENIR, DES INFRASTRUCTURES POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

« La Direction régionale Île-de-France a beaucoup travaillé sur l'électromobilité », explique Jean-Yves Marie-Rose. Le développement à grande échelle du véhicule électrique suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Si l'essentiel des recharges se fait au domicile ou sur les lieux de travail, la présence

256

points de recharge de véhicules électriques, dans le cadre des Investissements d'Avenir

de bornes de recharge en accès public est nécessaire pour assurer à l'utilisateur une autonomie suffisante. D'où le soutien apporté par l'Agence au déploiement d'installations de recharge pour les véhicules électriques. C'est ce qui a été fait à Marne-la-Vallée : 256 points de recharge y ont été installés, répartis en 125 bornes de recharge normale et 6 bornes de recharge rapide. Ce soutien se poursuivra en 2015 notamment sur le territoire de l'EPAMSA.

Privilégier les approches globales et intégrées de territoires

« Notre action en matière de construction de logements et de mobilité durable nous conduit naturellement à réfléchir à l'aménagement des nouveaux quartiers : quelles sources d'énergie, comment retraiter les déchets qui y seront produits ? », expliquent Claire Peyet-Febrer et Natacha Monnet. Des enjeux importants se profilent avec l'aménagement des territoires qui seront situés autour des gares du Grand Paris. Cette année, l'équipe a participé au jury national décernant le label ÉcoQuartiers aux territoires répondant à des paramètres précis en matière de densité, de qualité des bâtiments, de mo-

bilité durable, de sobriété énergétique. Elle a également analysé 47 dossiers de l'appel à projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » sur les 500 déposés à l'échelle nationale.

Autre action : la Direction régionale Île-de-France a soutenu la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU2®) de la ville de Nanterre associée à la révision du Plan Local d'Urbanisme, de même que le projet d'évaluation de l'impact de la transformation du cœur de quartier sur la santé des habitants.

Limiter les impacts sur l'environnement et le climat

Dernier volet : la réduction des gaz à effet de serre. « L'Agence accompagne les collectivités qui souhaitent améliorer leur politique énergétique en cohérence avec des objectifs climatiques, grâce au processus de labellisation Cit'ergie® », explique Eva Besnard. La Direction régionale Île-de-France a aussi accompagné la Région Île-de-France dans la réalisation d'une méthodologie d'évaluation des émissions indirectes des gaz à effet de serre adaptable à toutes les collectivités locales (voir actions phares). Elle a également soutenu une étude engagée par la Communauté d'agglomération Plaine Commune, pour identifier les effets du changement climatique sur son territoire et son degré de vulnérabilité, afin de mettre en place des actions lui permettant de s'adapter à ces impacts.

Enfin, dans le souci d'améliorer la santé et le bien-être des habitants, la Direction régionale Île-de-France mène depuis plusieurs années des actions contre le bruit dans le cadre du Plan National Bruit (2009-2013), en apportant son soutien financier aux collectivités qui s'engagent dans le traitement des bâtiments identifiés « Points Noirs Bruit » (PNB) : 37,9 millions d'euros ont été engagés sur la période 2009-2013. En 2014, le jury national des Décibels d'Or a décerné son prix au conseil général de Seine-Saint-Denis (voir actions phares).

Et aussi La formation et l'emploi

- ★ Formation PCET
- ★ Formation « AEU Maître d'œuvre ».

Côté.com

- **Salon de la nouvelle ville** organisé par l'Association des Maires d'Île-de-France : promotion des approches intégrées de l'urbanisme et de l'environnement. / avril
- **Exposition « L'École française du tram »** au Lieu du Design à Paris : promotion de la mobilité durable. / avril
- « **Festival Atmosphère** » de Courbevoie, sensibilisation aux impacts de la pollution de l'air, durant la Semaine du développement durable. / avril
- **Inauguration des premières bornes de charge des véhicules électriques et des services à la mobilité durable** de l'EPAMARNE, dans le cadre des Investissements d'Avenir. / juin
- **Rencontres de la mobilité durable**, organisées en partenariat avec la Région, le STIF, la CCIP, etc. ... pour promouvoir les plans de déplacements entreprises auprès des grandes entreprises franciliennes. / octobre



Joëlle Colosio, ADEME, Pierre Serne, Vice-Président Transports, Région Île-de-France

Actions phares

1 « L'Agglo sans mon auto »

La 3^e édition de l'opération « L'agglo sans mon auto » s'est déroulée du 1^{er} au 31 octobre 2014. La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, soutenue par l'ADEME, a convaincu 50 volontaires de laisser leur voiture au garage pendant 1 mois. Objectif de l'opération : faire évoluer les habitudes en matière de déplacements et faire connaître l'offre de transports alternatifs existante. Durant ce mois, les personnes ont pu utiliser gratuitement les différents moyens de transports disponibles : transports en commun (bus, RER, Transilien), vélos en libre-service (Vélo²), vélos électriques ou pliants, véhicules d'autopartage (Citiz), consignes vélos sécurisées Vinci Park...



Le bilan de l'opération est satisfaisant : augmentation des personnes volontaires, réduction de 76 % des émissions de CO₂ par personne, soit 78kg de CO₂ par participant, d'où un bilan positif pour la qualité de l'air local ; et à chacun de réaliser une économie de 91 € sur son budget transports. Le retour des usagers est très positif : moins de stress, plus de sport, et du temps libéré à autre chose que la conduite. Un bémol : l'allongement de la durée de transport, estimé en moyenne à 19 minutes supplémentaires par personne et par jour.

2 Le Décibel d'Or pour le département de Seine-Saint-Denis

Le département de Seine-Saint-Denis s'est vu décerner le Décibel d'Or pour la 16^e édition du Concours organisé par le Conseil National du Bruit, récompensant « son engagement majeur à faire valoir le droit des habitants à la tranquillité sonore ». Fortement soutenu par l'ADEME, le département a engagé en 2010 et 2011, un programme anti-bruit visant à traiter 1 425 logements au total : 625 à Pantin et 800 à Bondy ainsi que des collèges et des crèches. L'aide financière apportée par l'ADEME s'élève à 7,5 millions d'euros, soit 80 % du budget global. L'opération est exemplaire à double titre : de par le nombre de logements traités et le couplage entre la rénovation acoustique et thermique.

3 Un outil pour inciter les collectivités à réduire les émissions de gaz à effet de serre

La Région Île-de-France et la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME ont commandé cette année la réalisation d'une méthodologie d'évaluation des émissions indirectes de gaz à effet de serre, adaptable à toutes les collectivités locales, couvrant à la fois le Patrimoine, les Compétences et le Territoire de la collectivité, afin d'inciter les collectivités franciliennes à aller au-delà du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) réglementaire. Ce dernier n'intègre que les émissions directes et indirectes associées aux énergies (désignées sous les termes scope 1 et scope 2). L'objectif est d'élargir la comptabilisation des émissions à toutes les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3). Ces dernières représentent souvent la part la plus importante des émissions d'une organisation : elles sont estimées à 75 % en moyenne. Cette comptabilisation permettrait aux collectivités d'identifier de nouveaux leviers d'actions pour réduire leurs émissions, notamment à travers la commande et les politiques publiques.



Groupes scolaire Sayad - Nanterre

La transition énergétique en marche

••• Par le soutien qu'elle apporte aux acteurs locaux et porteurs de projets, la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME contribue à ancrer la transition énergétique sur le territoire. Deux grands objectifs guident son action : les économies d'énergie, notamment dans le bâtiment, et le développement des énergies renouvelables et de récupération.

La loi sur la transition énergétique, en cours d'examen au Parlement, vise à faire de la France un pays phare de la croissance verte. Elle affiche des objectifs ambitieux, parmi lesquels la division par deux de notre consommation d'énergie à l'horizon 2050 et le développement des énergies renouvelables pour les porter à 32 % de notre consommation à l'horizon 2030. Sur le terrain, la dynamique est déjà en marche et l'ADEME, de par son rôle de précurseur, a initié de nombreuses actions en Île-de-France. « Pour réduire notre consommation d'énergie, nous travaillons à deux niveaux, explique Stefan Louillat, coordinateur du pôle Transition Énergétique : sur les comportements pour inciter les acteurs à une sobriété énergétique ; sur les techniques pour mettre en place des systèmes de consommation plus efficaces ». Deux étapes en amont nécessaires pour optimiser la troisième étape de développement des énergies renouvelables.

Le bâtiment au cœur de la transition énergétique

Gros consommateur d'énergie (le secteur du bâtiment représente à lui seul près de la moitié de la consommation énergétique de la France), il est donc l'un des gisements importants d'économies d'énergie. L'État en a fait une priorité avec le lancement en 2013 du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) qui prévoit la rénovation de 500 000 logements par an. Engagée dès 2013 dans la mise en oeuvre de ce plan, la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME a poursuivi et renforcé son action en 2014. Le 26 juin 2014, elle signait avec la Préfecture de Région et la Région Île-de-France un protocole déclinant la mise en oeuvre de ce plan au niveau régional. Il prévoit la rénovation de 125 000 logements par an, à l'horizon 2017, soit le triple du nombre de rénovations actuelles. « Un véritable défi à relever », souligne Joëlle Colosio, Directrice régionale Île-de-France de l'ADEME. « Nous concentrons nos efforts sur l'habitat privé, en particulier les copropriétés qui représentent un nombre très important de logements en Île-de-France. »

Plus de
16 000
particuliers
accompagnés
par les Points
Rénovation Info
Service, soit 27 %
de plus qu'en 2013

DES RELAIS EFFICACES SUR LE TERRITOIRE

Pour démultiplier le nombre de rénovations énergétiques, la Direction régionale Île-de-France s'appuie sur de nombreux relais : celui des Points Rénovation Info Service qui apportent des conseils neutres et gratuits aux particuliers souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie ; celui du « Conseil en énergie partagé », qui met à disposition des communes de moins de 10 000 habitants des conseillers « mutualisés » ; des chargés de mission énergie et des conseillers en mobilité au sein des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres de Métiers et autres organismes professionnels pour accompagner les PME. « C'est une des grandes forces de la Direction régionale Île-de-France que d'avoir réussi à positionner des hommes et des femmes au plus près des acteurs de terrain », souligne Stefan Louillat. Dans le prolongement de ces actions et pour aller plus loin, l'ADEME a initié le développement de structures innovantes : les plateformes locales de rénovation énergétique. Leur vocation ? Accompagner le particulier, du conseil à la réalisation de la rénovation (voir actions phares).

AMPLIFIER LES RÉNOVATIONS, UN EFFORT EN DIRECTION DES COPROPRIÉTÉS

2014 a vu le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la copropriété. Dans la continuité de l'appel à projets Réhabilitation Durable, porté avec succès avec la Région, la nécessité d'adapter un dispositif à la cible particulière de la copropriété (maîtrise d'ouvrage non professionnelle, prise de décision parfois complexe et longue...) s'est avérée incontournable pour favoriser les rénovations atteignant la performance Bâtiment Basse Consommation. Sur les trois premières sessions, 22 copropriétés se sont portées candidates, une quinzaine de projets a été retenue. La Direction régionale s'appuie également sur la Plateforme CoachCopro® réalisée avec l'Agence Parisienne du Climat pour accompagner les copropriétés dans leurs projets de rénovation et faciliter leur passage à l'acte. Enfin, à travers le programme Praxibat, elle a développé, en lien avec la Région, des dispositifs de formation à la qualité du geste pour les professionnels du bâtiment. Les réalisations exemplaires sont portées à la connaissance de tous via Ekopolis, structure interprofessionnelle et pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables.

Accroître la part des énergies renouvelables

Second volet de la transition énergétique : le changement du mix énergétique par le développement de projets de chaleur renouvelable. « Le challenge est fort aujourd'hui, explique Joëlle Colosio, car le coût des énergies fossiles est faible. Il nous faut arriver à garder les énergies renouvelables compétitives et aider les collectivités à se positionner sur des choix de long terme. L'Agence dispose d'un levier d'action précieux : le Fonds Chaleur. Sa vocation : soutenir financièrement des projets utilisant les énergies renouvelables ou valorisant la chaleur de récupération avec la garantie d'un prix inférieur à celui de la chaleur produite à partir des énergies conventionnelles ». L'année 2014 a été active : financement de trois projets de chaufferie biomasse à Bussy-Saint-Georges, aux Ulis et à Gennevilliers, installation de panneaux solaires hybrides au siège social de Bouygues (voir actions phares), lancement d'une étude sur l'évaluation du potentiel de chaleur fatale en Île-de-France, opération de géothermie à Villejuif représentant 4 160 équivalent logements (voir actions phares). Cette opération s'ajoute à celles de la ZAC Clichy-Batignolles, de Rosny et de Bagneux qui au total auront permis de raccorder l'équivalent de 24 108 logements et d'éviter ainsi le rejet de 52 082 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. À noter que ces opérations s'inscrivent dans les objectifs du Schéma Régional Climat Air Énergie.

ENR'CHOIX : PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS SUR SON TERRITOIRE

Le premier accompagnement de l'ADEME repose sur son expertise technique, en aidant les collectivités à faire les bons choix. Pour cela la Direction régionale a créé un outil : EnR'Choix. Parcours pédagogique, il permet aux collectivités ou gestionnaires de bâtiments d'avoir une connaissance claire de leur potentiel et de faire un choix pertinent sur la ressource à mobiliser. Par exemple, éviter de recourir à la ressource bois si l'on peut utiliser d'autres sources d'énergie. « Pour que le bois reste une ressource renouvelable, il faut veiller à ne pas puiser dans le stock plus que l'accroissement naturel », souligne Romain Donat. « Nous avons un rôle dans l'amélioration de la connaissance du territoire : mieux déterminer où sont les potentiels car les énergies renouvelables ne sont pas disponibles partout de la même manière. »

4 opérations de géothermie, 24 108 équivalent logements raccordés, 52 082 tonnes de CO₂ évitées

Et aussi La formation et l'emploi

★ Relai de l'initiative nationale ADEME/AVE/Maisons de l'emploi, visant à anticiper l'emploi, l'insertion et la formation des filières Bâtiment et Énergie Renouvelable. ★ « Build Up Skills » : participation à la feuille de route dont l'objectif est de renforcer les compétences des professionnels des chantiers dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. ★ Relai de l'initiative nationale Praxibat visant à développer les plateformes techniques et pédagogiques sur l'énergie et les énergies renouvelables au sein des lycées, CFA, organismes de formation.

Côtécom

- **Salon Ecobat** : salon de la performance énergétique des bâtiments au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris. / mars
- **Conception, réalisation et promotion de l'outil digital d'aide à la décision ENR'CHOIX** - Le bon choix thermique pour votre territoire - pour accompagner les collectivités territoriales, gestionnaires de patrimoine, aménageurs, à prendre les bonnes décisions pour le chauffage et refroidissement des logements. www.enrchoix.idf/ademe.fr
- **Solar Decathlon Europe** : organisation des Assises régionales des Énergies Renouvelables et de Récupération intégrées au bâti, suivies de visites des bâtiments construits pour le Solar. / juillet
- **Assises régionales** des Énergies Renouvelables et de Récupération en milieu urbain en partenariat avec la DRIEE. / octobre
- **Fête de l'énergie** : mobilisation des Points Rénovation Info Service pour inciter les particuliers à faire des économies d'énergie dans leurs logements. / octobre
- **Salon de la Copropriété** à Paris et promotion de l'outil Coach Copro en partenariat avec l'APC. / novembre
- **Réalisation et promotion** d'une quarantaine de fiches « Exemples à suivre » sur les économies d'énergie dans les bâtiments et les énergies nouvelles et renouvelables.



Actions phares

1 Les plateformes locales de la rénovation énergétique : un accompagnement de A à Z

Pour encourager les particuliers à engager des travaux de rénovation énergétique, la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME a initié le développement de nouvelles structures d'accompagnement au plus près des territoires : les plateformes locales de la rénovation énergétique. Deux d'entre elles ont vu le jour à l'issue des deux appels à manifestation d'intérêt, lancés début 2014 : la plateforme « Rénover Malin » mise en place par le conseil général de l'Essonne et la plateforme de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat-Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE), soutenue par le conseil général de Seine-Saint-Denis. Leur spécificité ? Accompagner les particuliers dans toutes les étapes de leur projet : définition et conception du projet, mise en relation avec un architecte et un bureau d'études, consultation et sélection des entreprises, élaboration du plan de financement, réalisation des démarches administratives, coordination, exécution et réception des travaux, suivi des consommations d'énergie.

2 180 panneaux solaires au siège de Bouygues



Dans le cadre de la rénovation de son siège social Challenger à Guyancourt, référence architecturale et technologique en matière de réhabilitation durable, la société Bouygues s'est équipée de 180 panneaux solaires hybrides, thermiques et photovoltaïques, de la société Dual Sun. Une belle référence pour cette jeune société française qui a su s'imposer grâce à un système totalement innovant. Le choix s'est basé sur trois critères : la performance du système « bi-énergie », l'intégration esthétique identique aux modules photovoltaïques classiques et la fiabilité grâce à un système qui ne surchauffe pas. Chaque panneau solaire est équipé d'un dispositif d'individualisation de son fonctionnement. Ce système offre une grande flexibilité dans la gestion des panneaux. Ainsi, lorsqu'un panneau est à l'ombre ou fait défaut, les autres panneaux de la chaîne photovoltaïque continuent de fonctionner normalement, pour apporter un gain de productivité estimé à 20 % chaque année. L'électricité produite est autoconsommée sur le site et le surplus vendu à EDF. L'eau chaude sanitaire produite couvre 70 % des besoins du restaurant d'entreprise, du club de direction et du gymnase.

3 Géothermie : un nouveau puits à Villejuif

Bénéficiant déjà du premier réseau de géothermie d'Île-de-France, alimenté par les centrales de Chevilly-la-Rue et L'Haÿ-les-Roses, la commune de Villejuif s'est engagée dans le forage d'un nouveau puits : il ira puiser dans l'aquifère du « Dogger » une eau à 70 degrés. Cette opération permettra à la ville d'étendre son raccordement à cette source d'énergie naturelle. La nouvelle centrale géothermique alimentera le réseau de chaleur urbain ; elle desservira de nouveaux quartiers de Villejuif, des équipements publics et hospitaliers, des logements, soit en tout quelque 4 160 équivalent logements chauffés et permettra ainsi d'éviter l'émission de 17 518 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Vers le cercle

vertueux de l'économie circulaire

●●● De la conception des biens et services à la valorisation des déchets, la Direction régionale Île-de-France renforce et organise son soutien à l'économie circulaire. Soucieuse de la préservation des ressources, cette démarche dessine une nouvelle manière de produire, de vendre, de consommer et de recycler.

« En 2014, la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME a élaboré son accompagnement en faveur de l'économie circulaire, cela a été une année charnière », explique Jean-Marie Chaumel, Directeur régional adjoint Île-de-France de l'ADEME. Déjà engagée dans le soutien à cette démarche à travers son action en matière de prévention et de réduction des déchets, l'Agence va désormais plus loin. « Nous essayons de relier l'ensemble, la ressource et le déchet, en considérant que la ressource doit être utilisée au-delà de la consommation initiale » poursuit Jean-Marie Chaumel. Cela se traduit par une « approche globalisante et intégrée », depuis la conception d'un produit jusqu'à la valorisation du déchet. Soucieux de la préservation des ressources, ce modèle s'inspire des écosystèmes naturels en essayant de remettre dans la boucle de la production ce qui a été produit et consommé, par opposition au modèle classique de l'économie linéaire (produire, consommer, jeter).

Pour cela, la Direction régionale Île-de-France accompagne les acteurs publics et les entreprises dans la mise en dynamique de projets complets ou sur chacun des trois piliers de l'économie circulaire : l'offre de produits et services à travers l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité ; la demande et le comportement des consommateurs à travers notamment la prévention des déchets ; enfin, le recyclage et la valorisation des déchets.

novatrice qui vise à créer des synergies entre les entreprises afin d'optimiser l'utilisation des ressources dans les processus de production. Il s'agit de faire en sorte que des entreprises d'un même territoire s'organisent pour réutiliser entre elles leurs résidus de production : par exemple, les déchets des uns deviennent les ressources des autres. La Direction régionale accompagne aussi des projets autour de l'économie de la fonctionnalité qui cherche à repenser la production et la consommation d'un produit en fonction de son usage et non plus de sa propriété.

Ces nouveaux champs d'action sont sources d'innovation, d'économies pour les entreprises et de création d'emplois. « Un important travail de sensibilisation et d'information est à faire pour inciter les entreprises à s'engager dans ce type de démarche », explique Grégory Fauveau.

Cap sur l'éco-conception et l'écologie industrielle

UN SOUTIEN INDIVIDUEL ET COLLECTIF À L'ÉCO-CONCEPTION

Cette démarche consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception d'un bien ou d'un service. La Direction régionale soutient de manière individuelle des entreprises porteuses de projets en finançant des prestataires qui les accompagnent dans ce processus. Elle développe aussi une approche collective, *via* le « Club ADEME et Partenaires des Entreprises », un réseau d'une soixantaine de partenaires issus de 35 structures : Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des métiers, organisations professionnelles, groupements d'entreprises. Des rencontres sont organisées permettant aux acteurs d'échanger des bonnes pratiques, des outils, des informations. « L'objectif est de créer une dynamique territoriale afin d'entraîner le maximum d'entreprises », explique Grégory Fauveau, coordinateur du pôle Économie circulaire et Déchets.

UNE APPROCHE PROMETTEUSE : L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

La Direction régionale démarre son accompagnement au nouveau champ de l'écologie industrielle et territoriale, une approche

Un effort soutenu pour réduire les déchets

« Il y a urgence aujourd'hui à réduire la production de déchets des ménages et des entreprises », souligne Valérie Jouvin, animatrice de secteur Déchets. Depuis 40 ans, la production de déchets a été multipliée par deux. Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne 590 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri (365 kg) et dans les déchèteries (225 kg). « Le travail de prévention nous mobilise beaucoup. Il s'agit, à travers des actions de sensibilisation, de faire évoluer les mentalités et les comportements en incitant les citoyens, les collectivités, les entreprises à réfléchir à leurs actes de production et de consommation. »

DES ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Cela passe par le soutien aux 59 Programmes Locaux de Prévention des Déchets des ménages (PLPD) mis en œuvre par les collectivités locales franciliennes et dont l'objectif est la réduction de 7 % sur 5 ans de la production des ordures ménagères et assimilées*. Ils définissent des actions concrètes en direction du grand public, des administrations et des entreprises locales. « Des actions simples qui remettent du bon sens dans nos gestes quotidiens », explique Laure Moutier. Cela va de la distribution en vrac dans les supermarchés, au prolongement de la durée de

59

Programmes Locaux de Prévention des Déchets couvrent 77 % de la population francilienne

vie des produits, en passant par le don des denrées alimentaires des marchés destinés à être jetées (voir actions phares).

Parallèlement à ces soutiens locaux, la Direction régionale accompagne la Région dans le Plan Régional de Réduction des Déchets (PREDIF) depuis 2009. L'animation et la mise en réseau des PLP à l'échelle régionale permettent de créer une réelle dynamique, d'impliquer de nouveaux acteurs (bailleurs, entreprises, lycées...) pour atteindre l'objectif de 80 % de couverture du territoire par des programmes locaux de prévention d'ici mai 2015.

Enfin, l'appel à projets « Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre de la loi sur la Transition Énergétique, va permettre, en Île-de-France, d'engager plusieurs territoires volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire. Celle-ci se fera *via* la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux autour des objectifs de réduction des sources de gaspillage, réemploi / réutilisation et de recyclage et valorisation des déchets.

STABILISER LES DÉCHETS ISSUS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020, lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, définit un second volet d'actions : la stabilisation des déchets issus de l'activité économique à l'horizon 2020. Principal secteur visé : le bâtiment qui génère une part très importante des déchets.

Avec la construction du Grand Paris, l'enjeu est de taille. « C'est pourquoi nous avons lancé fin 2014 un appel à projets à destination des maîtres d'ouvrages publics et privés », explique Valérie Plet. Il s'agira de travailler sur l'ensemble de la palette que l'on peut définir comme œuvrant à la mise en place de l'économie circulaire. Dans le cas des chantiers du Grand Paris, au-delà du recyclage des déchets, l'innovation portera sur la réutilisation et le emploi des matériaux dans la construction afin d'en augmenter la durée de vie. »

Troisième pilier de l'économie circulaire : le recyclage et le traitement des déchets. En 2014, la Direction régionale Île-de-France a lancé un appel à projets pour moderniser les plateformes de tri afin d'améliorer le taux de recyclage des déchets, pour développer le tri à la source sur les chantiers du bâtiment, pour créer des équipements permettant de traiter des déchets non valorisés jusqu'à présent.

Accroître la méthanisation

Enfin, la Direction régionale soutient la construction d'unités de méthanisation qui ont un triple intérêt : la valorisation des déchets organiques et le retour au sol de matière organique de qualité, la production d'énergie renouvelable, la diminution des gaz à effet de serre, notamment ceux des exploitations agricoles, comme le projet de la ferme d'Haravilliers (voir actions phares). L'appel à projets « 1 500 méthaniseurs », lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique a pour objectif de sélectionner 1 500 projets de construction d'unités de méthanisation d'ici trois ans en France. Cet appel à projets permettra l'émergence d'installations de méthanisation à la ferme, territoriales, industrielles, en station d'épuration pour valoriser agronomiquement et énergétiquement, le traitement par méthanisation :

- de produits issus des activités agricoles,
- de biodéchets issus des activités économiques ou des ménages,
- de biodéchets issus des industries,
- de boues de stations d'épuration urbaine.

*Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.

Et aussi La formation et l'éducation à l'environnement

Formation déchets dans le cadre du Plan régional de Prévention pour les collectivités locales ★ Les dossiers de la Direction régionale Île-de-France dans le magazine « Paris Mômes » (6 numéros par an)

côté.com

- **Partenariat du festival éco-responsable** « We love green » à Paris. / juin
- **Semaine européenne de la réduction des déchets**, avec près de 500 actions grand public labellisées. / novembre
- **Campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire** « Les poubelles boulimiques anonymes ». Diffusion sur le web, digital et cinéma, avec la Région Île-de-France.
- **Des Forums d'échanges réguliers** dédiés à la prévention des déchets pour les collectivités engagées dans un PLP, avec la Région Île-de-France.



Actions phares

1 Méthanisation à la ferme

Située dans le Parc naturel du Vexin, la ferme d'Haravilliers portera la première unité de méthanisation agricole dans le Val d'Oise. D'une capacité de 4 000 tonnes/an, l'unité réutilisera les déchets provenant des industries agro-alimentaires (effluent agroalimentaire, graisses de restauration, graisses agroalimentaires...) et ceux de l'exploitation pour produire de l'électricité et de la chaleur. Le digestat issu de la méthanisation retournera au sol, ce qui permettra à la fois de valoriser ces déchets et de limiter l'apport d'intrants. L'électricité sera autoconsommée sur le site et le surplus revendu au réseau EDF/ERDF. La chaleur servira à chauffer les locaux de l'exploitation, des bâtiments communaux et à sécher le foin. Ce lauréat d'appel à projets de la Direction régionale s'inscrit pleinement dans la démarche de l'économie circulaire en offrant un exutoire local à des déchets qui jusqu'à étaient peu valorisés et en permettant d'accroître l'autonomie financière de la ferme.

2 OREE : accompagnement à l'écologie industrielle et territoriale et à l'économie de la fonctionnalité

Soutenue par la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME, la Direction régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, l'association OREE a lancé une opération d'accompagnement à l'écologie industrielle et territoriale et à l'économie de la fonctionnalité pour des entreprises situées sur le territoire de Cergy-Pontoise : une quinzaine d'entreprises pour l'écologie industrielle et territoriale, 6 à 8 entreprises pour l'économie de la fonctionnalité. L'objectif est de voir comment articuler ces deux démarches sur le territoire et créer de la valeur : créer des synergies entre les entreprises sur les matières premières, les réseaux de chaleur, l'énergie, les transports ; produire et vendre des biens en fonction de leur usage (le client achète un usage et non pas un bien). L'opération va durer environ 18 mois.

3 Les poubelles boulimiques anonymes sont de retour !

Fortes du succès de la campagne 2013, la Région Île-de-France et la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME ont lancé, pour la 3^e année consécutive, une nouvelle campagne de communication destinée à sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire. Lancée à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2014, elle met en scène 4 poubelles boulimiques anonymes déclinant au grand public leur message : « Arrêtez de nous gaver ! ». Un cri du fond du sac, accompagné de conseils avisés.

Cette campagne a été diffusée au cinéma pendant 4 semaines, sur internet et les réseaux sociaux, et *via* des relais de proximité (partenariat avec marmiton, affichage dans les lycées...).



4 30 tonnes de fruits et légumes récupérées sur un marché parisien en moins d'un an !

En 2012, dans le cadre de son PLP, la Ville de Paris a sollicité l'association la Tente des Glaneurs pour expérimenter la démarche sur des marchés parisiens. Le principe ? L'association démarche les commerçants pour les inciter à leur remettre les invendus encore consommables en fin de marché. Elle distribue ensuite ces nourritures aux personnes défavorisées qui glanent en fin de marché. L'expérimentation a débuté en décembre 2013, sur le marché de Joinville dans le 19^e arrondissement et s'est poursuivie tous les dimanches en 2014. Au bout d'un an, le bilan est très positif : 30 tonnes de fruits et légumes collectées ; 20 tonnes redistribuées ; 2 200 personnes accueillies et 450 collaborateurs bénévoles mobilisés depuis le début de l'opération.

Appels à projets 2014 / LAURÉATS

CHALEUR RENOUVELABLE

Réseaux de chaleur	6
Géothermie profonde	4
Pompes à chaleur	3
Chaufferies biomasse	3
Plateforme biomasse	1
Solaire thermique	9

BÂTIMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE

Réhabilitation durable	7
BEPOS/BEPAS	4
Copropriétés durables	8
Espaces Info Énergie (PRIS)	22
Plateformes de la rénovation	3

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Installations de gestion des déchets	4
Méthanisation	1

TERRITOIRES

Remise en état de friches urbaines	2
--	---

Budget régional 2014 : 39,4 M€ DONT 78 % EN APPELS À PROJETS

CHALEUR RENOUVELABLE (FONDS CHALEUR)

16,1 M€

41%

ÉCONOMIE CIRCULAIRE (DONT PLAN DÉCHETS)

13,9 M€

35%

BÂTIMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE

6,9 M€

18%

TERRITOIRES

2,45 M€

6%

+1,6 M€ IA IRVE



Joëlle Colosio,
Directrice régionale Île-de-France de l'ADEME

« Les engagements mondiaux reposent sur la démultiplication des engagements de territoire. »

Des actions de terrain au service d'enjeux planétaires

L'année 2014 a été marquée par l'arrivée au Parlement de la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Déjà dans l'action, la Direction régionale Île-de France a immédiatement porté, avec les Services de l'État et la Région, les appels à projets lancés par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : des plateformes locales de la rénovation énergétique ont vu le jour en 2014 et plusieurs territoires franciliens

vont s'engager en 2015 sur les programmes « Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » ou « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Parallèlement à ces actions, nous avons porté en 2014 nos accompagnements autour de trois enjeux :

- la rénovation énergétique dans le bâtiment, en apportant un soutien à la réhabilitation durable notamment dans les copropriétés,
- le déploiement des ENR&R en priorisant les ressources renouvelables locales,
- la montée en puissance des projets d'économie circulaire avec l'émergence de projets d'écologie industrielle territoriale,
- l'accompagnement des changements de comportement individuel, entre autre dans le champ de la mobilité durable.

En 2015, nous poursuivons et amplifions nos actions sur ces domaines, dans la perspective de deux grandes

échéances : la Conférence Paris Climat (COP 21) qui se tiendra à Paris en décembre dans le cadre des Nations Unies. Au-delà des enjeux de cette conférence, notre objectif est de montrer que l'Île-de-France est engagée dans la réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2050 et de démontrer ainsi que les engagements mondiaux reposent sur la démultiplication des engagements de territoires.

2015 sera également l'année de la signature d'un nouveau Contrat de Plan État/Région 2015-2020 : un levier d'action important pour accroître les réalisations locales en faveur de la transition énergétique et écologique.

...

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

DIRECTION RÉGIONALE
ÎLE-DE-FRANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ADEME
Direction régionale Île-de-France
6/8 rue Jean Jaurès 92807 - Puteaux Cedex
Tél. : 01 49 01 45 47
ademe.ile-de-france@ademe.fr

www.ile-de-france.ademe.fr